





COMPTE-RENDU COMITE DE PILOTAGE SITE NATURA 2000 DE LA VALLEE DU REGINU Le 26 février 2015 Au château Malaspina à Belgodère

Participants:

Nom	Structure	Mail	Diffusé	Présent
M Schuffenecker	Sous-préfet de Corte	Dominique.schuffenecker@haute-	X	
		corse.gouv.fr	Λ	
Lionel MORTINI	CC5P	Lio.mortini@gmail.com	X	
Jean-Louis MASSIANI	CC5P	Jl.massiani@calvi.aeroport.fr	X	X
Laura MANCINI	CC5P	Lauramancini20@gmail.com	X	X
Tamara LANGOUX	CC5P	lxtama@gmail.com	X	X
Sophie EYHERABIDE	DDTM 2B	sophie.eyherabide@haute-corse.gouv.fr	X	X
Céline PIOGER	DDTM 2B	Celine.pioger@haute-corse.gouv.fr	X	X
Gérard CHUINE	Mairie Feliceto	Gerard.chuine@orange.fr	X	X
Roxane BARTHEMEMY	Mairie Sant Antonino	mariesantantonino@wanadoo.fr	X	X
Audrey HONOREZ	OEHC	a.honorez@oehc.fr	X	X
Pierre POLI	CCBVIR - SRDB	Pierre.poli@cpam-bastia.	X	Х
Alain COLOMBANI	CCBVIR Chemin de randonnée	Alain.colombani@wanadoo.fr	X	X
Gilles FAGGIO	CEN Corse	Gilles.faggio@espaces-naturels.fr	X	X
Sébastien LECCIA	OEC	leccia@oec.fr	X	X
José SAULI	CC5P	josesauli@orange.fr	X	X
Jeanne LANZALAVI - GUIRONNET	Mairie d'Occhiatana	Ghjuvanna.lanzalavi@orange.fr	Х	X
Gwenaëlle BALDOVANI	OEC	Gwenaelle.baldovini@oec.fr	X	
Bruno VINCENTELLI	OEC	Bruno.vincentelli@oec.fr	X	
Olivier FRANCESCHINI	CCBVIR	olivierccbir@orange.fr	X	
Philippe TOMASI	ODARC	Philippe.tomasi@odarc.fr	X	
Eric GUYON	DDTM2B	Eric.guyon@haute-corse.gouv.fr	X	
Daniel POLACCI	DREAL	Daniel.polacci@developpement- durable.gouv.fr	Х	
Lionel MORTINI	Mairie Belgodère	Mairie.belgodere@wanadoo.fr	X	
Pierre-Marie MANCINI	Mairie Costa	Mairie.costa@wanadoo.fr	X	
Stephane ORSONI	Mairie Occhiatana	occhiatana@wanadoo.fr	X	
Ange-François VINCENTELLI	Mairie Santa Reparata	Mairie.santareparata@wanadoo.fr	X	X
Jean-François POLI	Mairie Speloncato	Commune.speloncato@orange.fr	X	
Pierre-Baptiste MAESTRACCI	Mairie Ville-di-Paraso	Mairie.ville.di.paraso@wanadoo.fr	Х	
Bernard RECORBET	DREAL	Bernard.recorbet@developpement-durable.gouv.fr	х	
Jean-Marcel VINCENTI	Chambre agriculture 2B	Cda2b-ile.rousse@wanadoo.fr	X	
Michael CROPANESE	CTC	Michael.cropanese@ct-corse.fr	X	
	Sous-préfecture Corte	Sous-prefecture-de-corte@haute-corse.pref.gouv.fr	x	







ORDRE DU JOUR:

- Rappel et bilan sur les actions du DOCOB;
- Présentation des deux supports de communication : flyer recommandations et dépliant 3 volets ;
- Présentation du guide réalisé par la DDTM sur les évaluations d'incidence Natura 2000 soumis à l'application de la liste locale 2 ;
- Questions diverses.

En ouverture de séance, nous avons fait un rappel sur les caractéristiques du site Natura 2000 ainsi que sur les actions du DOCOB réalisées en 2014 et celles prévues pour 2015.

Nous avons évoqué les points suivants :

- La mise en place de la Charte Natura 2000, approuvée par arrêté préfectoral en avril 2014. Les usagers du site ont été informés de sa mise en place par courrier et par diffusion dans la presse locale. L'invitation à l'adhésion se poursuit par une communication renforcée.
- Des courriers d'information ont été adressés aux propriétaires de parcelles, sur lesquelles se trouvent des nids de Milan royal.
- Les deux premières phases relatives à l'étude pré-opérationnelle à l'élaboration du plan de gestion du bassin versant du Reginu ont été validées. A ce jour, la phase 3 de cette étude est toujours en cours de rédaction.
- Les évaluations d'incidences : un mail ainsi qu'un courrier d'information sont adressés annuellement aux 8 communes présentes sur le site Natura 2000. La DDTM a réalisé un dépliant d'information mis en ligne sur notre page Facebook. De plus, nous apportons une aide sur la constitution des dossiers d'évaluation d'incidences auprès des particuliers, de la collectivité, etc...
- Dans le cadre du Schéma Territorial de Randonnée, 4 sentiers ont été retenus : San Antonio, Codole, Costa et Giustiniani. Les panneaux de sentiers déjà réalisés vont être posés prochainement.
- Les panneaux d'entrée de communes présentes sur le site Natura 2000 commencent à être mis en place. La situation de Feliceto a également été soulevée. Les travaux actuels ne permettent pas la pose de ces derniers. Cependant, si la fin des travaux vient à tarder, il serait envisageable de prévoir une implantation autre que celle initialement envisagée.







- Le flyer de recommandations sera mis à disposition du Pôle Office de Balagne et distribué avec les fiches sentiers du Schéma Territorial de Randonnée. Concernant ce flyer, le COPIL a soulevé la nécessité de faire apparaître une note sur les plantes invasives ainsi que sur les animaux non indigènes et potentiellement invasifs. Par ailleurs, le CEN s'est interrogé sur le fait que la traduction de ces recommandations ne se fasse qu'en anglais. Sur ce point, nous avons rappelé que nous devions rester en cohérence avec les fiches sentiers déjà existantes du Pôle Office de Balagne, sur lesquelles la traduction ne figure qu'en Anglais.
- Concernant les dépliants, flyers ou plaquettes d'informations distribués en mairie et en office, le COPIL a mentionné qu'il serait pertinent de relayer ces informations sur les panneaux installés par la CCBVIR sur les communes du territoire.
- La situation du site Natura 2000 des mines de Lozari a été exposée. Les services de la DREAL travaillent actuellement sur ce dossier. La CC5P souhaite reprendre la Présidence de ce site. En ce sens, la Communauté de Communes s'est positionnée comme structure porteuse du site Natura 2000 « chênaie verte et juniperaie de la Tartagine » au cours du COPIL qui s'est tenu à Vallica en février dernier.
- Concernant la nouvelle programmation des MAEC, nous sommes toujours en attente d'informations. En effet, cette dernière devrait bientôt être validée.
- Par ailleurs, nous avons présenté la problématique du risque d'électrocution des milans sur les transformateurs, installations et lignes haute-tension de l'EDF. Le CEN a informé que deux cas d'électrocutions ont été recensés en 2014. Ainsi, nous souhaiterions entrer en contact avec l'EDF pour la mise en place d'actions de protection, de type avifaune. A ce titre, les coordonnées téléphoniques de Mr MEZZADRI (EDF Corte) nous ont été communiquées. Parallèlement, nous allons nous rapprocher du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Balagne (SIEB).

Dans le cadre du volet communication, différentes actions ont été mises en place :

- La création de la page Facebook du « Site Natura 2000 de la vallée du Reginu », ainsi que la création de son site internet.
 Sur ces supports, des informations sont régulièrement apportées, permettant ainsi une communication en temps réel.
- Des actions de communication sont faites au travers de reportages télévisés, d'articles de presse mais aussi par notre présence aux manifestations de type : marché de Noël, fête de la pêche, organisations sportives, etc...
- Le dépliant d'information 3 volets sera distribué en mairie, en Communauté de communes, etc... Sur ce support, il faudra également faire apparaître une note sur les plantes invasives ainsi que sur les animaux non indigènes et potentiellement invasifs.







Un autre volet a été abordé, celui de l'éducation à l'environnement.

- Ainsi, des interventions dans le cadre du périscolaire ont été mises en place auprès des 6 écoles de la Communauté de Communes E Cinque Pieve (Belgodère, Feliceto, Muro, Olmi-Capella, Pietralba et Urtaca). Les thèmes abordés lors de ces interventions sont : Natura 2000, le cycle de l'eau et les défis Recylum pour le recyclage des ampoules.
- Le COPIL a proposé la mise en place d'interventions auprès des écoles d'Aregno et de Santa Reparata.
- Par ailleurs, toujours dans le cadre des activités périscolaires, nous souhaiterions organiser des sorties sur le terrain (une à deux demies journées). L'impact de ce type de sortie est particulièrement intéressant et pertinent auprès du jeune public. Cependant, la mise en place de ce type d'actions reste contraignante et restrictive de part l'organisation nécessaire en terme de sécurité.

Ouestions diverses:

Au cours de cette séance de COPIL, nous avons échangé sur la présence et l'utilisation de véhicules motorisés (quads et motos) sur les sentiers. Ces usages, parfois « sauvages » dégradent les sentiers et peuvent également perturber la faune et la flore.

Sur d'autres sites relayant la même problématique, on a pu observer des actions de vandalisme et le déplacement de certaines installations (barrières, rochers, etc...). Dans le cadre de la mise en place d'un arrêté municipal, il est nécessaire de matérialiser ce dernier sur le site afin que l'ONCFS puisse intervenir.

La question reste ouverte, est-il préférable de sensibiliser ou d'interdire ? Il reste cependant nécessaire de se rapprocher des mairies pour faire un état des lieux sur chaque commune.

Dans ce contexte, afin de sensibiliser à cette problématique, il serait alors pertinent de se rapprocher des clubs de sports automobiles usagers des sites. Une meilleure connaissance du terrain (spécificités environnementales, techniques, délimitations des propriétés privées, etc...) permettra d'insuffler « une utilisation plus responsable ».

L'idée de créer un site exclusivement dédié à cette activité a également été proposée.

En ce sens, le COPIL a préconisé d'ajouter une note sur ce point sur les supports de communication.







RELEVE DE DECISIONS

- Le flyer recommandation et le dépliant 3 volets vont être modifiés, permettant ainsi de faire apparaître une note sur les plantes invasives, les animaux non indigènes (potentiellement invasifs) ainsi qu'une note de sensibilisation quant à l'utilisation d'engins motorisés sur les sentiers.
- Une réflexion doit être menée sur la mise en place d'interventions auprès des écoles d'Aregno et de Santa Reparata pour l'année scolaire 2015-2016.
- Faire apparaître les informations des supports de communication (flyer, dépliant) sur les panneaux installés par la CCBVIR sur les communes du territoire.
- Se rapprocher des élus pour faire un état des lieux sur chaque commune et établir des actions de sensibilisation ou la mise en place d'arrêtés quant à l'utilisation des engins motorisés sur les sentiers. L'idée de créer un site exclusivement dédié à cette activité sera à examiner.
- Le remplacement du logo « Natura 2000 » par le logo « Natura 2000 en Corse »
- Pour la commune de Feliceto, en fonction de la durée des travaux, prévoir la modification de l'emplacement des panneaux d'entrée de communes.